



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Brest et Dinan, le 09 mai 2023
N° 0-10427-2023/PREMAR_ATLANT/AEM/NP

Le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas
préfet maritime de l'Atlantique

Le préfet des Côtes d'Armor

à

destinataires *in fine*

OBJET : compte rendu du comité de pilotage conjoint des sites Natura 2000 « Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard » (ZSC FR5300012) et « Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches » (ZPS FR5310052).

ANNEXES : deux annexes.

Le comité de pilotage pour la validation du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard » (ZSC - FR5300012) et « Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches » (ZPS - FR5310052) auquel vous étiez conviés, s'est déroulé le 14 avril 2023 à la salle polyvalente de Saint-Jacut-de-la-mer. Vous trouverez ci-joint son compte rendu accompagné de la liste des participants.

Nous vous informons que le diaporama présenté lors de ce comité de pilotage est mis à votre disposition sur le site internet suivant : <http://lancieux-colombiere.n2000.fr/participer>.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
l'adjoint au préfet maritime chargé de
l'action de l'État en mer

Pour le préfet des Côtes-d'Armor
et par délégation,
le sous-préfet de Dinan

Jean-Michel CHEVALIER

Original signé

Bernard MUSSET

Original signé

ANNEXE I

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE DE VALIDATION DU DOCOB DE LA ZSC « BAIÉ DE LANCIEUX, BAIÉ DE L'ARGUENON, ARCHIPEL DE SAINT-MALO ET DINARD » (FR5300012) ET DE LA ZPS « ILES DE LA COLOMBIÈRE, DE LA NELLIÈRE ET DES HACHES » (FR5310052)

Vendredi 14 avril 2023 à 9h30 – Salle polyvalente de Saint-Jacut-de-la-mer

1. LISTE DES PARTICIPANTS (CF. ANNEXE II)

2. ORDRE DU JOUR

- Introduction.
- Présentation et validation du DOCOB.
- Perspectives d'animation.
- Points divers.

3. INTRODUCTION

- Introduction et remerciements du sous-préfet de Dinan, Monsieur Bernard Musset, et de l'adjoint du préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer, l'administrateur général des affaires maritimes Jean-Michel Chevalier.
- Tour de table rapide.
- Rappel de la co-présidence préfet maritime/préfet de département en raison du caractère mixte du site (marin et terrestre).
- Rappel de l'animation de la démarche par l'OFB pour les parties maritimes, par la DREAL Bretagne pour les parties terrestres.

4. PRÉSENTATION DU DOCOB

NB : les diagnostics écologiques et socio-économiques ont déjà été validés en COPIL en juin 2022.

4.1. Enjeux écologiques pour les parties terrestres (Ophélie Le Cloirec, DREAL Bretagne)

Rappel des enjeux écologiques forts, très forts ou majeurs en milieu terrestre sur le site : prés salés, falaises, dunes, boisements de pentes, tourbières et prairies de fauche pour les milieux ; Chiroptères (dont le Murin de Bechstein et le Grand rhinolophe), Loutre d'Europe et Oseille des rochers pour les espèces.

4.2. Enjeux écologiques pour les parties maritimes (Olivier Abellard et Sven Mellaza, OFB)

Rappel des enjeux écologiques forts, très forts et majeurs en milieu marin sur le site : herbiers de zostères marines, herbiers de zostères naines, roches supralittorales, Grand dauphin (*Tursiops truncatus*), poissons amphihalins, beaucoup d'espèces d'oiseaux (dont la sterne de Dougall).

4.3. Enjeux socio-économiques

Il existe une multitude d'activités socio-économiques sur le site, se déroulant sur le milieu marin et le milieu terrestre, et pouvant être regroupées en quatre catégories :

- les activités agricoles et halieutiques ;
- les activités de gestion et d'aménagement du territoire ;
- les activités récréatives et sportives terrestres ;
- les activités récréatives et sportives marines.

4.4. Stratégie de gestion

Lorsque l'Etat De Conservation (EDC) est favorable : objectif à long terme = maintien du bon état de conservation de l'habitat ou l'espèce.

Lorsque l'EDC est défavorable : objectif à long terme = restauration puis maintien du bon état de conservation de l'habitat ou l'espèce.

Puis identification des pressions impactant les habitats ou les espèces sur le site Natura 2000 et définition d'objectifs opérationnels afin de les réduire, déclinés en quarante-six fiches-mesures :

- quatorze sur le volet marin (MER) ;
- dix sur l'interface terre/mer (TM) ;
- treize sur le volet terrestre (TER) ;
- cinq sur la communication et la sensibilisation (CS) ;
- quatre sur la coordination/gouvernance (GOUV).

Présentation synthétique des fiches-mesures par grandes catégories d'enjeux (cf. diaporama).

Présentation du principe global de la charte Natura 2000 et des tableaux d'arborescence (synthèses de la stratégie de gestion), annexés au Volume IV - stratégie de gestion du DOCOB.

4.5. Avancement de l'Analyse Risque Pêche (Nolwenn Hamon, CRPMEM de Bretagne)

Les résultats de l'ARP seront intégrés ultérieurement au DOCOB (pratique courante lorsque les calendriers ne correspondent pas). Le CRPMEM souhaite reprendre les groupes de travail dès que possible.

5. VALIDATION DU DOCOB

Le représentant de la plaisance (Louis Penhouet, UNAN) souhaite une « ARP plaisance » car, en son absence, il exprime des craintes quant à d'éventuelles interdictions spatiales, notamment avec la politique des Zones de Protection Forte. Le sous-préfet de Dinan, plaisancier lui-même, entend cette inquiétude et rappelle la primordiale conciliation des usages en mer, notamment aux Ebihens.

Aucune opposition à la validation du DOCOB n'a été exprimée. Le DOCOB est donc validé à l'unanimité.

L'adjoint du préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer rappelle qu'un arrêté interpréfectoral viendra prochainement approuver le DOCOB. La préfecture maritime sera vigilante aux échanges sur l'ARP, la méthodologie offrant une souplesse, c'est bien la préfecture maritime qui tranche mais l'arbitrage doit se faire en conciliation. Des solutions apaisées seront trouvées, l'OFB fera des propositions adaptées. Les résultats de l'ARP seront intégrés ultérieurement au DOCOB durant la phase d'animation.

6. PERSPECTIVES D'ANIMATION

Le sous-préfet de Dinan demande si des collectivités sont candidates pour assurer l'animation du DOCOB de la ZPS « Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches » et de la ZSC « Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard ».

Faute de candidat et dans l'attente de la création du Parc Naturel Régional (PNR) « Vallée de la Rance Côte d'Emeraude », il propose que l'animation du site soit confiée à la DREAL Bretagne, avec l'appui technique de l'OFB pour les parties marines.

De plus, constatant le départ en retraite prochain de François Lang, animateur du site Natura 2000 « Estuaire de la Rance » pour le compte de la collectivité Dinan Agglomération, il propose que l'animation de ce site soit également confiée à la DREAL Bretagne.

Michel Ledard de la DREAL précise qu'il s'agit d'une solution temporaire de dix-huit mois, la DREAL n'ayant pas les moyens d'assurer indéfiniment l'animation de ces sites.

En revanche, il est rappelé que c'est l'OFB qui est en charge, et le restera, de la partie maritime, c'est le principe qui s'applique aux 130 sites Natura 2000 de la Région Maritime Atlantique.

Le sous-préfet de Dinan exprime le souhait de ne pas tarder quant à la finalisation de l'ARP Habitats.

François-Régis du Chazaud, chef du service activités maritimes à la DML 22, précise qu'il n'est pas possible en l'état actuel de connaître l'issue calendaire de l'ARP, cette dernière avançant au gré des négociations. Nolwenn Hamon (CRPMEM Bretagne) ajoute qu'il y a effectivement peu de visibilité sur ce point.

L'adjoint du préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer souhaite toutefois maintenir la dynamique de l'ARP Habitats sur ces sites. Il propose d'attendre l'échéance de l'ARP et la création du PNR avant de réunir à nouveau le COPIL, entre décembre 2023 et avril 2024.

Dominique Mélec, représentant de l'association Cœur Emeraude, propose de rapprocher le COPIL des sites Natura 2000 dont le DOCOB a été validé ce jour avec celui du site « Estuaire de la Rance ». L'adjoint du préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer précise que ce dernier est majoritairement terrestre. La préfecture maritime va étudier la question.

La DREAL précise que les COPILs sont généralement programmés tous les 18 mois, plus fréquemment en cas de nécessité.

7. MOBILISATION DES ÉLUS DANS LA DÉMARCHE NATURA 2000 (PAUL SAUBOUA, OFB)

Constat de la nécessité d'impliquer les élus pour faciliter la mise en œuvre des mesures dans le cadre des plans d'action liés au dispositif Natura 2000 >> Idée de faire parrainer les mesures par des élus. Il s'agit que l'élu apporte son appui à l'équipe de co-animation du DOCOB. L'élu devient porte-parole de la mesure et facilite un portage politique de la mesure/des mesures qu'il aura choisies. L'élu devient facilitant sur des choses décidées. Il peut par exemple relayer la mesure auprès des élus des communes voisines.

Une prochaine réunion de travail sera consacrée à ce parrainage par les élus. Les élus et chargés de missions des collectivités intéressés par cette initiative pourront d'ici-là prendre contact avec les co-animateurs du site.

Plus d'informations : document MARHA « le rôle clé des élus dans la mise en œuvre de Natura2000 en mer » :

<https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948d5257eb2eb12?authid=NsjgtWIOWzJS>

8. CLÔTURE

Remerciements du sous-préfet de Dinan et de l'adjoint du préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer.

L'adjoint du préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer rappelle que le préfet maritime sera attentif à la qualité des échanges dans leur poursuite dans le cadre de l'ARP.

Pour cela, il compte sur l'OFB et sur le comité régional des pêches pour trouver des propositions de mesures ajustées.

Le sous-préfet de Dinan et de l'adjoint du préfet maritime chargé de l'action de l'État en mer clôturent la séance.

ANNEXE II
LISTE DES PARTICIPANTS AU COPIL

Présents

<u>Organisme</u>	<u>Nom du représentant</u>
Préfecture maritime de l'Atlantique – adjoint du préfet maritime	AGAM Jean-Michel Chevalier
Préfecture maritime de l'Atlantique	Mathilde Garnier
Préfecture maritime de l'Atlantique	Pierre Misko
Sous-préfecture de Dinan – sous-préfet	Bernard Musset
Sous-préfecture de Saint-Malo	Alain Gueguen
Al Lark	Gaël Gautier
Association des chasseurs de gibier d'eau 22 (ACGE 22)	Pascal Lechéquer
Bretagne Vivante	Alain Couatarmanac'h
Bretagne Vivante	Renaud Schmit
CDPMEM22	Romane Belloncle
CDPMEM22	Servane Le Calvez
CDPMEM35	Philippe Orveillon
Cœur Emeraude	Charlotte Geslain
Cœur Emeraude – PNR Rance	Dominique Mélec
Commune de Dinard	Kévin Nahelou
Commune de Lancieux	Michel Aussant
Commune de Saint-Jacut-de-la-mer	Jean-Pierre Coco
Commune de Saint-Jacut-de-la-mer	Jean-Luc Pithois
Commune de Saint-Lunaire	Vincent Bouche
Conseil départemental 22	Nathalie Nowak
Conseil départemental 22	Philippe Wesol
CRPMEM Bretagne	Nolwenn Hamon
DDTM22	Magali Leclercq
DDTM35	Thibaud Lafon
Dinan Agglomération – Natura 2000 Rance	François Lang
DML22	François-Régis du Chazaud
DREAL Bretagne	Michel Ledard
DREAL Bretagne	Ophélie Le Cloirec
EPTB Rance – Frémur	Gaël Kervarec
Fédération des associations et des usagers de la Rance (FAUR)	Jean-René Prual
Ifremer – Dinard	Claire Rollet
OFB (en visio)	Noélie Debray
OFB	Olivier Abellard
OFB	Paul Souboua
OFB	Sven Mellaza
Planète Mer	Agathe Bouet
Sémaphore de Saint-Cast-le-Guildo	Serge Bouchet
Syndicat mixte du Grand site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	Aurélien Pierre
UNAN	Louis Penhouet

Excusés

Organisme
Agence de développement touristique 35
Commune de Saint-Malo
Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB)
CROS Bretagne
DIRM NAMO
Fédération des chasseurs des Côtes-d'Armor (FDC22)
Syndicat mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP)

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Membres du comité de pilotage conjoint des sites Natura 2000 « Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard » (ZSC) et « Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches » (ZPS)

COPIES :

- Préfecture des Côtes-d'Armor
- Sous-préfecture de Saint-Malo
- Sous-préfecture de Dinan
- REMAR ATLANT/AEM (ENVMAR)
- archives (dossier d'affaire - Chrono D04).